



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10040
15 décembre 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 DECEMBRE 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU
NIGERIA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre du Commissaire du Nigéria pour les affaires extérieures,
M. Okoi Arikpo, agissant en sa qualité de Président du Conseil des ministres de
l'OUA qui s'est réuni la semaine dernière à Lagos pour étudier la question de
l'agression du Portugal contre la Guinée, j'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint le message suivant :

"Monsieur le Président du Conseil de sécurité
Organisation des Nations Unies
New York

Ai l'honneur vous informer qu'à la session extraordinaire qu'il a tenue
à Lagos pour étudier la grave situation résultant de l'agression barbare du
Portugal, contre la Guinée, le Conseil des ministres de l'OUA, après avoir
examiné avec soin les conséquences de cette agression pour la Guinée et ses
diverses répercussions pour l'Afrique, tient à exprimer sa profonde gratitude
au Conseil de sécurité pour l'énergique résolution que celui-ci a adoptée
sur cette question le 8 décembre [résolution 290 (1970)]. Le Conseil des
ministres fait unanimement appel au Conseil de sécurité pour qu'il ne ménage
aucun effort en vue d'assurer rapidement la pleine application de cette
résolution, qui constitue une contribution positive à la stabilité en Afrique
et à la paix mondiale. Vous serais reconnaissant bien vouloir communiquer
ce message à tous les Etats Membres. Très haute considération."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre
comme document du Conseil de sécurité, suivant la procédure habituelle.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Nigéria
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) E. O. OGBU